

Département de l'Isère



## Réaménagement de la déchetterie de La Mure

Lieu d'exécution : Sousville (38350)

DCE  RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RDC)	N° Affaire : 22-6-lot 5  Fichier: RDC.DOC
---	---

0 <i>Indice</i>	26/06/2019 <i>Date</i>	<i>Emission Originale</i> <i>Modifications</i>	<i>PB</i> <i>Auteur</i>
--------------------	---------------------------	---	----------------------------

**TRACES** *Get VRD*

27 rue Pascal  
38100 Grenoble  
09 51 58 49 13

## 1. Pouvoir adjudicateur

---

Communauté de Communes de la Matheysine  
Route du Terril  
38350 Susville  
Tél. : 04.76.81.18.24  
[contact@ccmatheysine.fr](mailto:contact@ccmatheysine.fr)  
[www.ccmatheysine.fr](http://www.ccmatheysine.fr)

## 2. Objet du marché

---

Le présent marché a pour objet la réalisation de travaux relatifs à la réhabilitation de la Déchetterie de La Mure située sur la commune de Sousville (38350)

## 3. Conditions de la consultation

---

### Procédure – forme du marché

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée ouverte en application des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### Durée du marché

La durée du marché est de 6 mois, dont un mois de préparation de chantier.

### Décomposition en lots

Le marché comporte 5 lots

### Options / Variantes

- Pour les lots 1, 2, 4 : une tranche optionnelle (ex-tranche conditionnelle) par lot.

- Pour le Lot 2 Gros Œuvre : une Variante Obligatoire

-> Murs de soutènement béton armé coulés en place.

### Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base modifiée sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### Délai de validité des offres

La durée de validité des offres des candidats est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 4. Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.)

#### Obtention du dossier

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes de la Matheysine :

<https://www.ccmatheysine.fr>

Il peut également être téléchargé sur le site des affiches de Grenoble :

[www.marchespublicsaffiches.com](http://www.marchespublicsaffiches.com)

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

#### Contenu du dossier

Pour chaque Lot, le dossier de consultation des entreprises comprend les documents suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) – Pièce commune à l'ensemble des Lots,
- L'Acte d'Engagement (AE),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) – Pièce commune à l'ensemble des Lots,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) – Pièce commune à l'ensemble des Lots,
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU),
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE),

Une entreprise pourra répondre à plusieurs Lots si elle le souhaite. Chaque Lot reste toutefois indépendant et sera analysé comme tel.

## 5. Présentation des plis

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

## Pièces de la candidature

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr). Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics,

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité techniques de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics,

La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

La liste des références des 5 dernières années

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique

## Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant les pièces suivantes :

- L'Acte d'Engagement (AE) à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s) (sauf pouvoir donné au mandataire),
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) commun aux 5 lots à accepter sans aucune modification,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) commun aux 5 lots à accepter sans aucune modification,
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s) (sauf pouvoir donné au mandataire),
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s) (sauf pouvoir donné au mandataire),
- Le mémoire justificatif et technique relatif aux dispositions que le candidat propose d'adopter pour l'exécution du marché, accompagné d'un planning de réalisation des travaux.

## 6. Condition de remise des plis

---

### Transmission électronique uniquement

Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission pour l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Ce pli doit contenir dans un seul dossier, les pièces définies dans le présent document et devra être remis avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : [www.marchespublicsaffiches.com](http://www.marchespublicsaffiches.com)

Par contre, la transmission des plis sur un support physique informatique n'est pas autorisée. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont .docx, .xlsx, .pdf. Les frais d'accès au réseau et à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les documents transmis par voie informatique pourront être matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à leur signature manuscrite du marché papier.

Date et heure limites de réception des offres :

**Le Jeudi 25 juillet 2019 à 11 Heures**

## 7. Sélection et jugement des offres

---

### Sélection des candidats

Ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43,44 & 47 du CMP
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 & 45 du CMP
- Les candidatures qui ne présentent pas les garanties techniques et financières suffisantes

### Jugement et classement des offres

La personne responsable du marché éliminera les offres non conformes à l'objet du marché. Le représentant du pouvoir adjudicateur pourra à tout moment ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52, 53 et 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères relatifs à la candidature sont :

- Garantie et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CRITERES	PONDERATION
1 – prix des prestations	60 points
2 – valeur technique	40 points

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le prix sera apprécié en fonction du montant indiqué au détail quantitatif estimatif et sera noté suivant la formule :

$$\text{Note} = 60 \times (\text{prix maxi moins disant} / \text{prix maxi étudié})$$

La valeur technique sera appréciée au regard de la qualité des éléments portés au mémoire technique et organisationnel transmis par l'entreprise et sera notée suivant la formule :

$$\text{Note} = 40 \times (\text{note étudiée} / \text{note maximale obtenue})$$

La note technique obtenue est la somme des critères suivant :

- 1- Moyens humains (nominatifs et avec expérience) et moyens matériels affectés à l'opération (15 points)
- 2- Visite de site et analyse des contraintes d'exécution (15 points).
- 3- Description des moyens mis en œuvre pour la sécurisation du site lors des travaux (à adapter en fonction des Lots) (10 points)

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix unitaires prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Les offres seront classées dans l'ordre décroissant, l'offre la mieux classée sera retenue.

## 8. Négociation

---

Conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations, avec les candidats sélectionnés ayant présenté une offre, selon des modalités qui seront à définir et qui ne sauraient bouleverser l'économie du marché.

La négociation pourra éventuellement porter sur les coûts de la prestation, les délais, les prestations envisagées.

À l'issue des négociations, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les critères de sélection des offres définis ci-dessus.

## 9. Mode de règlement du marché et modalité de financement

---

La fourniture sera financée selon les modalités suivantes : Financement par le budget investissement de la Communauté de Communes de la Matheysine et subventions.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 10. Voies et recours

---

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Administratif de Grenoble.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du code de justice administrative ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique ; Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 4231-7 du Code de justice administrative pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision du maître d'ouvrage.

Fait à Susville, le 26 juin 2019

Le Président de la Communauté de Communes  
de la Matheysine,  
Joël PONTIER